

---

**Nombre de membres**

**Séance du 14 mai 2025**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Valérie BOUIN (Maire)

**Présents :** 12

**Sont présents:** Madame Valérie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Marie CHEPTOU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

**Votants:** 15

**Représentés:** Guillaume DUBOIS par Ghislain GUYON, Marie-Hélène LAMAMY par Muriel CHERUAU, Christine LAVEAU par Ghislaine MOREAU

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Ghislaine MOREAU

---

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal du Conseil du 08 avril 2025
- Informations et décisions du Maire
  
- Admission en non-valeur budget 62402 ASSAINISSEMENT
- Convention de mise à disposition du véhicule communal
- décision modificative n°1 budget COMMUNE 62400
  
- Compte rendus des EPCI
- Questions diverses
- Après conseil

**-Nomination du secrétaire de séance :** Madame Ghislaine MOREAU est nommée secrétaire de séance

**-Approbation du procès-verbal du Conseil du 08 avril 2025 :** le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**-Informations et décisions du Maire :**

- Le marché de restauration scolaire a été lancé
- Le renouvellement de la convention avec les PEP37 est à l'étude. M. Leconte doit nous envoyer le document.
- Achat de plantes et arbustes pour le fleurissement de la commune pour un montant TTC de 3348€
- Achat de terreaux et matériaux de culture pour un montant TTC de 2701€

*République française*  
*Département d'Indre-et-Loire*  
**COMMUNE DE CHARENTILLY**

**Séance du 14 mai 2025**

Date de la convocation: 06/05/2025

**Membres en exercice :**  
15

*L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil)37390 CHARENTILLY*

**Présents :** 12

**Présents :** Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

**Votants :** 15

**Pour :** 15  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

**Représentés :** Guillaume DUBOIS par Ghislain GUYON, Marie-Hélène LAMAMY par Muriel CHERUAU, Christine LAVEAU par Ghislaine MOREAU

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Ghislaine MOREAU

**DE\_2025\_024 - Objet : admission en non valeur sur l'exercice 2025 budget 62402 ASSAINISSEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et R. 1617-24 ;

**Vu** le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Le Service de Gestion Comptable de Joué les Tours demande la présentation de l'admission en non-valeur arrêtée à la date du 09 avril 2025.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au Service de Gestion Comptable.

Le montant des créances proposées en non valeur s'élève à 600 €.

Les créances en non valeur ci-après sont admises en non valeur pour un montant de 600€.

Elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence pièce	Montant à recouvrer
SCI ARDE	2019	T-16	600€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances d'un montant total à hauteur de 600€ ;

- **AUTORISE l'émission d'un mandat de régularisation ;**
- **PRECISE que les crédits seront pris sur le compte 6541 au budget ASSAINISSEMENT 62402 exercice 2025 ;**
- **AUTORISE madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21 / 05 / 20 25  
et publié ou notifié  
le 21 / 05 / 20 25

Le Maire,  
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,  
Ghislaine MOREAU



La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

*République française*  
*Département d'Indre-et-Loire*  
**COMMUNE DE CHARENTILLY**

**Séance du 14 mai 2025**

Date de la convocation: 06/05/2025

**Membres en exercice :** 15  
*L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil)37390 CHARENTILLY*

**Présents :** 12  
**Présents :** Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

**Votants :** 15

**Pour :** 15  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

**Représentés :** Guillaume DUBOIS par Ghislain GUYON, Marie-Hélène LAMAMY par Muriel CHERUAU, Christine LAVEAU par Ghislaine MOREAU

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Ghislaine MOREAU

**DE\_2025\_025 - Objet : convention de prêt de véhicule communal**

Madame le Maire expose que la commune de Charentilly souhaite mettre gratuitement à disposition des associations ayant leur siège social sur la commune, le véhicule NISSAN ATHLEON immatriculé DF-325-JM.

Cette utilisation serait consentie uniquement pour les déplacements en lien avec les activités inscrites dans leur statut et pour les manifestations organisées par l'association sur la commune de Charentilly.

**Vu** le code général des collectivités locales ;

**Considérant** que la commune de Charentilly soutient les associations qui oeuvrent pour l'intérêt public local par l'attribution de subventions ;

**Considérant** que la commune de Charentilly dispose d'un parc véhicule qui ne sont pas utilisés en fin de semaine (samedi et dimanche) ;

**Considérant** que des associations sportives, sociales ou culturelles sollicitent des prêts de véhicules auprès de la commune de Charentilly ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de préciser les règles et de conclure une convention de mise à disposition ;

**Considérant** les termes de la convention annexée à la délibération qui précisent les conditions de prêt, les responsabilités et obligations de l'emprunteur, les modalités de mise à disposition et de restitution, les frais à charge de l'association, les conditions d'assurance ;

Compte tenu des observations;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE la convention de prêt du véhicule communal NISSAN ATHLEON immatriculé DF-325-JM, annexée à la délibération;**

- **AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21 / 05 / 2025  
et publié ou notifié  
le 21 / 05 / 2025

Le Maire,  
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,  
Ghislaine MOREAU



La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

République française  
Département d'Indre-et-Loire  
COMMUNE DE CHARENTILLY

**Séance du 14 mai 2025**

Date de la convocation: 06/05/2025

**Membres en exercice :**  
15

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

**Présents :** 12

**Présents :** Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

**Votants :** 15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Représentés :** Guillaume DUBOIS par Ghislain GUYON, Marie-Hélène LAMAMY par Muriel CHERUAU, Christine LAVEAU par Ghislaine MOREAU

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Ghislaine MOREAU

**DE\_2025\_026 - Objet : Vote de crédits supplémentaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, car les éléments du rapport de la CLECT du 17 mars 2025 font apparaître un besoin en fonctionnement de 38 105.17€, et qu'il a été prévisionné 35 000€, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6188	Autres frais divers	-3110.00	
739211	Attribution de compensation	3110.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21 / 05 / 2025  
et publié ou notifié  
le 21 / 05 / 2025

Le Maire,  
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,  
Ghislaine MOREAU



La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

### **-Compte rendus des EPCI :**

- Tourisme : Charentilly sera représenté aux Estivales du patrimoine sur 2 manifestations. Pour cette édition, le budget de la Communauté de communes Gâtine Racan s'élève à 6500€
- Modification de la taxe de séjour : nous sommes dans l'attente des informations. Une augmentation est prévue.

### **-Questions diverses :**

- 21 juin : fête de l'école
- CMJ : le cinéma en plein air est prévu pour le 5 septembre au soir

Fin du Conseil : 19h45